

République Française
Département du Nord

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 AVRIL 2016 DE LA COMMUNE DE LE MAISNIL

Etaient présents

Mmes : C. CHARLOT – V. GAUTIER – C. HERMANT – V. JACINTO

Mrs. : M. BORREWATER – F. COQUEREL – Y.B. DE BEURMANN – L. DESROUSSEAUX – D. DUQUESNE
– J.C. RUHANT – L. VAN DRIESSCHE

Excusés : G. GALLOIS – A. KEDZIERSKI (Procuration donnée à Mme Vincente GAUTIER) – D. WICQUART
(Procuration donnée à Mme Valérie JACINTO)

Monsieur Pierre-Antoine DELAVAL a été nommé secrétaire

La séance s'ouvre sous la présidence de Monsieur Michel BORREWATER, Maire de la Commune. Il est donné lecture des procurations des deux conseillers excusés : Monsieur Arnaud KEDZIERSKI (Procuration donnée à Madame Vincente GAUTIER) et Monsieur Damien WICQUART (Procuration donnée à Madame Valérie JACINTO).

Monsieur le Maire demande l'autorisation d'ajouter une délibération ne figurant pas sur la convocation transmise et affichée. Celle-ci concerne la fixation de l'indemnité versée au Maire et aux Adjointes. Les Conseillers acceptent à l'unanimité.

Pour le déroulement de la séance, Monsieur le Maire demande la nomination de deux assesseurs ainsi qu'un secrétaire. Madame Catherine CHARLOT et Monsieur Yves-Bernard DE BEURMANN sont désignés par l'ensemble du Conseil en tant qu'assesseurs. Monsieur Luc VAN DRIESSCHE est nommé secrétaire pour la rédaction des procès-verbaux des votes de la séance.

Monsieur Michel BORREWATER signale que les circonstances l'ont conduit à envisager un remaniement partiel au sein du Conseil Municipal. Il a été demandé par la Préfecture que le tableau du Conseil Municipal soit modifié. De cette obligation, il a été envisagé, en collaboration avec les Adjointes, que le Conseil soit restructuré.

Monsieur Le Maire rappelle que Monsieur Luc VAN DRIESSCHE souhaite mettre fin à sa fonction d'adjoint au maire pour raisons personnelles. Ce dernier a transmis une lettre de démission le 8 avril en Mairie qui l'a ensuite transmise à Monsieur le Préfet. Ce dernier, après avoir confirmé cette démission, demandait de réunir l'ensemble des membres du Conseil Municipal, sous quinzaine, afin de procéder au vote permettant d'élire un successeur.

Monsieur le Maire propose de débiter la discussion de chaque délibération.

I. DELIBERATION CONCERNANT LE REMPLACEMENT DE MONSIEUR LUC VAN DRIESCHE, ADJOINT DEMISSIONNAIRE – N° 2016-04-27.01

Monsieur Luc VAN DRIESSCHE a été amené à quitter la commune et est désormais domicilié dans une autre commune. Par conséquent, une lettre de démission a été transmise à Monsieur le Maire qui l'a envoyée à Monsieur le Préfet le 8 avril 2016.

Par arrêté, en date du 15 avril 2016, Monsieur le Préfet a accepté cette démission.

Monsieur le Maire propose à l'ensemble des Conseillers l'élection d'un nouvel adjoint, au deuxième rang, identique au rang de Monsieur Luc VAN DRIESSCHE, démissionnaire.

Après un vote à main levée, le Conseil Municipal décide de procéder à l'élection au poste du 2^{ème} adjoint, par 13 Voix Pour, 0 Voix Contre et 0 Abstention.

Madame Catherine CHARLOT conserve son poste de 1^{er} adjoint

Monsieur Yves-Bernard DE BEURMANN conserve son poste de 3^{ème} adjoint

II. DELIBERATION CONCERNANT L'ELECTION DU 2EME ADJOINT – N° 2016-04-27.02

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal, qui souhaite se présenter au poste de 2^{ème} Adjoint.

Monsieur Didier DUQUESNE se porte candidat.

Après un vote à bulletin secret, l'assemblée délibérante décide d'élire au poste de 2^{ème} adjoint :

- Monsieur Didier DUQUESNE

par 13 Voix Pour, 0 Voix Contre et 0 Abstention.

III. DELIBERATION CONCERNANT L'AUGMENTATION DU NOMBRE D'ADJOINTS – N° 2016-04-27.03

Monsieur le Maire expose les raisons de la proposition d'augmenter le nombre d'adjoints.

Cette création permettrait une répartition plus homogène de l'ensemble du travail entre le Maire et les attributions des trois adjoints en place. Le quatrième adjoint pourrait notamment s'occuper des relations avec la médiathèque, avec les acteurs économiques et pourrait aussi avoir à charge les affaires sociales.

Il est également évoqué la fin de la Communauté de Communes de Weppes et l'entrée prochaine à la Métropole Européenne de Lille (MEL) qui est une source de travail supplémentaire. Ce quatrième adjoint pourrait être chargé des relations avec cette organisation et superviser l'ensemble des tâches qui seront à faire par rapport à notre intégration dans la MEL.

Monsieur Luc VAN DRIESSCHE explique brièvement le fonctionnement de la MEL. Un Conseiller Communautaire devra être nommé en début d'année prochaine. Ce dernier représentera la commune lors des Conseils Communautaires.

Une discussion débute quant à cette proposition de création d'un quatrième poste d'adjoint.

Des membres du Conseil Municipal auraient préféré être avertis plus tôt de cette décision d'augmenter le nombre d'adjoints. Ils auraient également apprécié qu'une discussion soit menée afin d'exposer plus largement le rôle du futur adjoint.

Il est rappelé qu'une annonce avait été faite lors de la dernière séance, le mardi 19 avril 2016.

Dans les « questions diverses », Monsieur le Maire a évoqué un changement d'organisation au sein du Conseil Municipal. Un courriel d'informations à ce sujet a également été transmis à l'ensemble des Conseillers le vendredi 22 avril.

Michel BORREWATER explique aux membres présents que son rôle, en tant que Maire de la commune, est de prévoir une organisation, d'anticiper les éventuels changements, de suggérer des candidats pour les fonctions d'élus. Aussi, il rappelle que la discussion reste néanmoins ouverte et que tous les avis et propositions seront pris en compte.

Certains membres du Conseil Municipal proposent que les commissions soient restructurées et que d'autres soient créées. Ils souhaitent que les commissions soient rattachées aux trois adjoints en poste.

Monsieur le Maire rappelle que cette proposition est soumise au vote et propose alors de débiter le scrutin.

Les membres du Conseil Municipal procèdent désormais au vote à bulletin secret.

Monsieur le Maire indique que les attributions des membres du Conseil Municipal doivent être renouvelées. Compte tenu de l'importance des dossiers en cours, Monsieur le Maire propose à l'ensemble des Conseillers de porter le nombre d'adjoints de trois à quatre.

Après un vote à bulletin secret, le nombre des adjoints est fixé à quatre par 8 voix Pour, 4 voix Contre et 1 Abstention.

IV. DELIBERATION CONCERNANT L'ELECTION D'UN 4EME ADJOINT – N° 2016-04-27.04

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal, qui souhaite se présenter au poste de 4^{ème} Adjoint.

Madame Catherine HERMANT se porte candidate.

Après un vote à bulletin secret, l'assemblée délibérante décide d'élire au poste de 4^{ème} adjoint :

*- Madame Catherine HERMANT
par 8 Voix Pour, 4 Voix Contre et 1 Abstention.*

V. DELIBERATION CONCERNANT LES DELEGATIONS DES ADJOINTS – N° 2016-04-27.05

Monsieur Michel BORREWATER, Maire de la Commune propose à l'assemblée de répartir les délégations suivantes à chacun des adjoints.

*Madame Catherine CHARLOT reste 1^{ère} adjointe ; Monsieur le Maire suggère qu'elle conserve les délégations de fonction pour la **communication**, la **jeunesse** et la **solidarité**.*

*Monsieur Didier DUQUESNE étant élu au poste de 2^{ème} adjoint, Monsieur le Maire propose de lui confier les délégations pour les **travaux** et les **finances**.*

Monsieur Yves-Bernard DE BEURMANN reste 3ème adjoint ; Monsieur le Maire suggère qu'il conserve la gestion de tout ce qui concerne **le cadre de vie et l'urbanisme** sur la Commune.

Monsieur Yves-Bernard DE BEURMANN conserve **la fonction de délégué auprès de la Communauté de Communes de Weppes**.

Madame Catherine HERMANT étant élue au poste de 4^{ème} adjoint, Monsieur le Maire propose de lui confier les délégations concernant **l'animation, la culture, le monde économique et les affaires sociales**.

Monsieur Luc VAN DRIESSCHE conserve **la fonction de délégué auprès de la Communauté de Communes de Weppes**.

Après discussion et vote à main levée, l'assemblée délibérante décide, à l'unanimité, de répartir les délégations comme ci-dessus définies par 13 Voix Pour, 0 Voix Contre et 0 Abstention.

VI. DELIBERATION FIXANT L'INDEMNITE DE FONCTION DU MAIRIE ET DES ADJOINTS – N° 2016-04-27.06

Suite aux modifications apportées au sein de Conseil Municipal, Monsieur le Maire propose à l'ensemble des Conseillers, le vote des indemnités de fonction du Maire et des Adjoints.

Fixation de l'indemnité de fonction du Maire

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal des dispositions relatives aux indemnités de fonction des maires, prévues par le Code des Collectivités Territoriales – article 2123-23.

Après avoir pris connaissance du barème, le Conseil Municipal décide par 13 Voix Pour, 0 Voix Contre et 0 Abstention d'allouer au Maire une indemnité correspondant à **31 % de l'indice brut mensuel 1015**.

Fixation de l'indemnité de fonction des Adjoints

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal des dispositions relatives aux indemnités de fonction des adjoints, prévues par le Code des Collectivités Territoriales – article 2123-23.

Après avoir pris connaissance et, conformément à la Loi, les conseillers décident, à l'unanimité, par 13 Voix Pour, 0 Voix Contre et 0 Abstention d'allouer aux Adjoints une indemnité correspondant à **8,25 % de l'indice 1015**.

Ces dispositions prendront effet à compter du 27 avril 2016.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2016.

INDEMNITES ALLOUEES AUX MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL TABLEAU ANNEXE A LA DELIBERATION DU 27 AVRIL 2016

NOM DE L'ELU	FONCTION	% DE L'INDEMNITE	MONTANT MENSUEL BRUT
Mr BORREWATER Michel	Maire	31,00 %	1 178,46 €

Mme CHARLOT Catherine	1 ^{er} adjoint	8,25 %	313,62 €
Mr DUQUESNE Didier	2 ^{ème} adjoint	8,25 %	313,62 €
Mr DE BEURMANN Yves-Bernard	3 ^{ème} adjoint	8,25 %	313,62 €
Mme HERMANT Catherine	4 ^{ème} adjoint	8,25 %	313,62 €

VII. DELIBERATION CONCERNANT LA DESIGNATION D'UN NOUVEAU DELEGUE AU SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ASSAINISSEMENT LYS-DEULE (U.S.A.N.) – N° 2016-04-27.07

Deux délégués titulaires ont été élus en avril 2014, conformément aux statuts et aux dispositions prévues par le Code des Collectivités Territoriales : Messieurs Alain BRICOUT et Laurent DEROUSSEAUX.

Monsieur Alain BRICOUT est décédé le 26 mars 2016 et Monsieur le Maire demande à l'ensemble du Conseil Municipal de procéder à la désignation d'un nouveau délégué titulaire.

A été élu à la majorité des voix : M. Didier DUQUESNE

*Les deux délégués titulaires sont : M. Laurent DESROUSSEAUX
M. Didier DUQUESNE*

VIII. DELIBERATION CONCERNANT LES MODIFICATIONS DES MEMBRES DES DIFFERENTES COMMISSIONS MUNICIPALES ET EXTRA-MUNICIPALES – N° 2016-04-27.08

Monsieur le Maire invite le Conseil à renouveler la constitution des différentes commissions qui sont composées comme suit :

Commission Finances

Responsable de la Commission : Didier DUQUESNE
*Membres : Luc VAN DRIESSCHE Catherine HERMANT
Catherine CHARLOT Arnaud KEDZIERSKI
Michel BORREWATER*

Commission Travaux – Commission extra-municipale

Responsable de la Commission : Didier DUQUESNE
*Membres : Luc VAN DRIESSCHE Michel BORREWATER
François COQUEREL Yves-Bernard DE BEURMANN
Laurent DESROUSSEAUX Jean-Claude RUHANT
Arnaud KEDZIERSKI Damien WICQUART
François-Xavier CAPPELLE*

Commission Urbanisme

Responsable de la Commission : Yves-Bernard DE BEURMANN
*Membres : Michel BORREWATER Catherine CHARLOT
François COQUEREL Vincente GAUTIER
Catherine HERMANT Valérie JACINTO
Damien WICQUART*

Commission Communication

Responsable de la Commission : **Didier DUQUESNE**
Membres : Michel BORREWATER Catherine CHARLOT
 François COQUEREL Gabrielle GALLOIS
 Vincente GAUTIER

Commission Jeunesse – Commission extra-municipale
Responsable de la Commission : **Catherine CHARLOT**
Membres : Michel BORREWATER Valérie JACINTO
 Didier DUQUESNE Vincente GAUTIER
 François COQUEREL Isabelle CALOONE

Commission Environnement – Commission extra-municipale
Responsable de la Commission : **Damien WICQUART**
Membres : Catherine HERMANT Catherine CHARLOT
 Luc VAN DRIESSCHE Gabrielle GALLOIS
 Valérie JACINTO Marc VANMANSART
 Alain QUIQUE Jean-Jacques GRUSON

Commission Animation et Culture – Commission extra-municipale
Responsable de la Commission : **Jean-Claude RUHANT**
Membres : Michel BORREWATER François COQUEREL
 Didier DUQUESNE Catherine HERMANT
 Luc VAN DRIESSCHE

Commission Défense et Sécurité Civile
Responsable de la Commission : **Yves-Bernard DE BEURMANN**
Membres : Catherine CHARLOT Didier DUQUESNE
 Vincente GAUTIER Catherine HERMANT
 Valérie JACINTO Damien WICQUART

Représentants du Foyer Rural
Titulaire : Didier DUQUESNE
Suppléant : Jean-Claude RUHANT

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité, par 13 voix POUR, 0 voix Contre et 0 Abstention.

IX. DELIBERATION CONCERNANT LE REGIME DES HEURES SUPPLEMENTAIRES (IHTS) ET COMPLEMENTAIRES – N° 2016-04-27.09

1°) Agents à temps complet

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal qu'en raison ses missions, l'adjoint technique principal peut être amené à effectuer des heures supplémentaires.

Il rappelle que seules les heures réellement accomplies pourront être rémunérées par des indemnités horaires pour travaux supplémentaires (IHTS).

Les heures supplémentaires ne peuvent être effectuées qu'à la demande du chef de service, à l'appui d'un ordre de mission.

Les heures supplémentaires sont plafonnées à 25 heures mensuelles y compris les heures effectuées un dimanche ou un jour férié.

La récupération des heures supplémentaires pourra se faire sous la forme :

- *Soit d'un repos compensateur.*
- *Soit de rémunération*

Le temps de récupération ou de rémunération sera égal à la durée des travaux supplémentaires effectués par l'agent.

La rémunération des heures supplémentaires se fera comme suit :

- *Les 14 premières heures sont rémunérées au taux horaire X 1,25*
- *Les heures suivantes (de la 15^{ème} à la 25^{ème} heure) sont rémunérées au taux horaire X 1,27*

Le temps de récupération ou de rémunération sera majoré pour les travaux effectués un dimanche ou un jour férié comme indiqué ci-dessous :

- *Les heures effectuées un dimanche ou un jour férié seront rémunérées au taux horaire X 1,25 + 2/3 (du taux horaire X 1,25)*
- *Le temps de récupération sera égal à deux fois la durée des travaux supplémentaires quand ils auront été effectués un dimanche ou un jour férié.*

2°) Agents à temps non complet

Il est également précisé que les agents publics stagiaires, titulaires ou sous contrat à durée déterminée à temps non complet pourront être amenés à accomplir, en fonction des besoins du service, des heures complémentaires dans la limite d'un temps complet et précise les agents concernés :

- *Adjoint technique attaché aux espaces verts*
- *Adjoint du patrimoine à la médiathèque*
- *Adjoints administratifs au secrétariat de la Mairie*
- *ASTSEM attachée à l'école de la Commune*

Les heures complémentaires ne peuvent être effectuées qu'à la demande du chef de service, à l'appui d'un ordre de mission.

Pour les agents à temps non complet, les heures effectuées au-delà des bornes horaires définies par le cycle de travail sont :

- *Soit rémunérées sur un taux normal jusqu'au temps plein*
- *Soit récupérées*

Le temps de récupération ou de rémunération sera égal à la durée des travaux complémentaires effectués par l'agent.

Le temps de récupération ou de rémunération sera majoré pour les travaux effectués un dimanche ou un jour férié comme indiqué ci-dessous :

- *Les heures effectuées un dimanche ou un jour férié seront rémunérées au taux horaire + 2/3 (du taux horaire)*

- *Le temps de récupération sera égal à deux fois la durée des travaux complémentaires quand ils auront été effectués un dimanche ou un jour férié.*

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité, par 13 voix POUR, 0 voix Contre et 0 Abstention.

X. PRESENTATION ET DISCUSSION SUR LA REVISION DU P.L.U.

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal le travail à effectuer et redonne quelques notions fondamentales du dossier.

Monsieur le Maire commence par présenter les grandes lignes du SCOT : La démographie, l'agriculture, l'équipement, les déplacements, la qualité de l'environnement ainsi que la maîtrise de l'organisation spatiale.

Il laisse ensuite la parole à Monsieur Yves-Bernard DE BEURMANN qui présente aux Conseillers les informations relatives au PLU : Les différentes zones du village (Zones U, A et N), les règles d'occupation puis la révision permettant le passage à un PLUi.

Monsieur le Maire ajoute qu'une étude « Cadre de Vie » avait été menée il y a quelques années. Cette étude peut servir d'appui pour les décisions à prendre.

Monsieur Yves-Bernard DE BEURMANN indique que la commission urbanisme se réunira prochainement pour approfondir le sujet.

Monsieur Michel BORREWATER signale que les documents complets relatifs à ce travail sont disponibles en mairie et sont librement consultables. Un exemplaire des documents d'informations (SCOT, PLU et PADD) est remis aux membres présents.

XI. QUESTIONS DIVERSES

Aucune question diverse n'a été soulevée.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 0 heure 15 minutes.